

Le FECOM

Source: CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/le_fecom-fr-ad964a3e-8ca9-45f2-ac4b-b9aea005adaa.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Le FECOM

Même si le Plan Werner est, en pratique, mis au placard à cause du blocage français et des turbulences monétaires internationales, le problème de l'Union économique et monétaire (UEM) européenne reste posé.

Les Six doivent se mettre d'accord sur une ligne de conduite à suivre dans un avenir proche. Le 22 mars 1971, le Conseil des ministres de l'Économie et des Finances décide de développer la concertation en matière fiscale, budgétaire et monétaire.

Le Conseil des ministres accepte la création, le 3 avril 1973, du Fonds européen de coopération monétaire (FECOM) pour maintenir les parités sous le contrôle du Conseil. Le Fonds européen fait clairement référence au Fonds de réserve déjà envisagé en 1955 dans le cadre de l'Accord monétaire européen pour aider les pays signataires à résoudre leurs problèmes de balances de paiements. La mission initiale du FECOM est à la fois de faciliter le rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies, de permettre une multilatéralisation des règlements financiers résultant des interventions des banques centrales des pays membres de la CEE et de gérer le soutien monétaire à court terme entre ces mêmes banques centrales. Embryon de banque centrale européenne, le Fonds se voit aussi attribuer la tâche de mettre en commun les réserves officielles de change et de gérer les mécanismes de change du "serpent dans le tunnel" et de crédit.